



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 novembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 8659<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 5 novembre  
2019, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 8659<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 5 novembre 2019, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Moyen-Orient".

La Présidente a invité les représentants des pays ci-après à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil :

Australie, Arabie saoudite, Autriche, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Maroc, Namibie, Niger, Nouvelle-Zélande, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie et Viet Nam.

La Présidente a invité les intervenants ci-après à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil : M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La Présidente a également invité le représentant de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

La Présidente a invité le représentant de la Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance, conformément aux dispositions du Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière.

Le Conseil a entendu les exposés de M<sup>me</sup> Nakamitsu et de M. Arias.

Les représentants des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Koweït, de la Pologne, de la Côte d'Ivoire, du Pérou, de la Chine, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, de la France, de la Belgique, de la République dominicaine, de



l'Allemagne et de la Guinée équatoriale, ainsi que la Présidente, s'exprimant en sa qualité de représentante du Royaume-Uni, ont fait des déclarations.

M. Arias et M<sup>me</sup> Nakamitsu ont répondu aux observations et aux questions formulées.

Le représentant de la Fédération de Russie a pris de nouveau la parole.

Le Conseil a entendu une déclaration du représentant de la République arabe syrienne. »

---